

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50

✉ montricher.bochet@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU 04 MARS 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX ET LE QUATRE MARS, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, Mme Marielle EDMOND, Mme Claude CARRAZ, Mme Marilou BREYTON, Mme Alicia COUSYN, M. Michel TETAZ, M. Didier BUTTARD et M. Michel LEFEVER

Absents :

M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à Madame Marielle EDMOND

Mme Laure PASQUIER

M. Samuel CHAMBEROD qui donne procuration à Madame Alicia COUSYN

Secrétaire de séance :

Mme Claude CARRAZ

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

PROJET MOUNTAIN KART : VALIDATION D'EXPLOITATION ET DE MISE A DISPOSITION

Madame le Maire expose qu'à la suite de la dernière réunion du Conseil Municipal, elle s'est renseignée auprès de la Trésorerie pour l'encaissement des recettes qui seraient générées par cette activité et qu'elle a travaillé avec l'office de tourisme 73 pour un projet de convention.

Elle laisse la parole à Monsieur Fabrice PEREZ, Directeur de l'Office de Tourisme.

Monsieur PEREZ propose un projet de délégation de l'activité « Mountain Kart ».

Il soumet un plan de financement de l'activité avec un projeté de l'amortissement de celle-ci suivant un plan de son financement se résumant ainsi :

- Partie investissement : le balisage, l'installation des pinces sur les télésièges, les EPI, la signalétique et l'aménagement de la zone dédiée « Mountain Kart ».
- Partie fonctionnement : consommables, stockage du matériel, les ressources humaines.

Il présente un tableau avec le coût des charges d'investissement et d'exploitation ainsi que la valorisation de l'investissement sur 5 ans.

La question se pose pour la prise en charge de la partie « investissement ».

Il propose une convention à titre gratuit avec la Commune sur une année « test » pour pouvoir estimer le montant exact du Chiffre d'Affaires sans les charges d'exploitation ou bien, d'intégrer dès cette année, les charges d'exploitation dans la convention selon le choix de la municipalité.

Madame le Maire propose que la Commune loue les engins « Mountain Kart » à l'Office de Tourisme sur le montant de la valorisation de la location des engins estimée à 6 240 euros par an et prenne en charge les coûts du terrassement et de la signalétique ; les « pinces » sur les télésièges étant prises en charge par la Régie des Remontées Mécaniques.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, rejette le projet de délégation, valide le projet de location des engins « Mountain Kart » à l'office de tourisme pour un montant de 6 240 euros par an sur 5 ans (durée de l'amortissement) et donne son accord pour la prise en charge financière des travaux de terrassement de piste et l'achat et mise en place de la signalétique.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle exposera cette décision lors du prochain Conseil d'Administration de l'Office de tourisme.

Madame le Maire quitte la séance.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DRESSES PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les **comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, **n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.**

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Sophie VERNEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : : 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de Clôture de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	2 511 369,41		- 489 616,62		2 021 752,79
FONCTIONNEMENT	943 880,50	- 43 880,50	-134 158,78		765 841,22
TOTAL	3 455 249,91	- 43 880,50	- 623 775,40		2 787 594,01

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable dressé par Madame Sophie VERNEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
INVESTISSEMENT	231 905,74	0,00	- 31 080,83	200 824,91
EXPLOITATION	127 166,77	0,00	11 106,85	138 273,62
TOTAL	359 072,51	0,00	- 19 973,98	339 098,53

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire réintègre la séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 – COMMUNE :

Conformément à l'instruction M 14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal,

➔ **DECIDE** d'affecter au compte 002 le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement soit **760 000,00 €**.

➔ **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de **5 841,22 €**.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

Conformément à l'instruction M 49, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable de la Commune de MONTRICHER- ALBANNE.

Le Conseil Municipal,

➤ **DECIDE** d'affecter au compte 002 le résultat excédentaire de clôture de la section d'exploitation soit **138 273,62 €**.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre de mandater certaines subventions avant le vote du Budget Primitif 2022, il est nécessaire qu'elle ait son autorisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à verser les subventions suivantes :

Libellé	Montant
ACCA MONTRICHER	90,00
AFM TELETHON SAVOIE	90,00
ALBANNE MON VILLAGE	90,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	90,00
AMICALE LAIQUE DE ST JULIEN MONTDENIS	90,00
ASS FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	90,00
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE MONTRICHER	170,00
BIBLIOTHEQUES S/C MONTRICHER AUTREFOIS	400,00
CAM RUGBY	90,00
CLUB DES SPORTS DE MONTRICHER-ALBANNE-LES KARELLIS	12 000,00
CLUB DES SPORTS DE MONTRICHER-ALBANNE-LES KARELLIS – SKI NORDIQUE	1 000,00
CORDES ET PICS	7 000,00
CREARTISSIM	21 500,00
DELTA SAVOIE	90,00
HANDISPORT DE SAVOIE	90,00
JUSQU'A LA MORT - ACCOMPAGNER LA VIE	90,00
LE SOUVENIR FRANCAIS	90,00
LES AMIS DU BON TEMPS	90,00
LES BLEUETS DE MAURIENNE	90,00
MAURIENNE ESCALADE	90,00
MONTAGNE LOISIRS DECOUVERTE V.T.T.	90,00
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	90,00
OFFICE DE TOURISME DE MONTRICHER-ALBANNE ET DE SA STATION LES KARELLIS	100 000,00
PARALYSES DE FRANCE	90,00
SKIBAM	90,00
SPORT HANDICAP DE MAURIENNE	90,00
STE HISTOIRE ARCHEOLOGIE MAURIENNE	90,00

⇒ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE-ARVAN POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'APPARTEMENT COMMUNAL DE L'EX-ECOLE DU BOCHET

Madame le Maire expose que des travaux de rénovation énergétique sont rendus nécessaires pour l'appartement de l'ex-école du Bochet du fait de la vétusté des fenêtres qui provoquent une grande déperdition de chaleur. Elle ajoute que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan (3CMA) est susceptible d'attribuer des subventions dans ce cadre. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'effectuer une demande auprès de la 3CMA.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RESERVOIR DU BUISSONNET

Madame le Maire rappelle la séance du 02 octobre 2020 du Conseil Municipal sollicitant auprès du Département une demande de subvention pour l'installation d'un système de filtres Ultra- Violets au réservoir du Buissonnet. Les travaux n'ayant pas pu encore avoir lieu, la Commune va réitérer sa demande de subvention auprès du Département.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN A MONTRICHER

Madame le Maire soumet à l'Assemblée une demande d'achat des parcelles communales cadastrées D-1633 et D-1646 au lieu-dit « La Grangette » à Montricher en vue d'une construction d'une maison individuelle. Elle précise que ces parcelles font partie de l'OAP n° 1 (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre du projet de création de logements pour les jeunes et les saisonniers. Aussi, elle propose de ne vendre qu'une partie de la parcelle D-1646 et de conserver le reste pour le projet d'habitat pour les saisonniers.

Madame le Maire propose la vente du terrain à 3,80 Euros le mètre carré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis de favorable à la vente d'une partie de la parcelle cadastrée D-1646 au lieu-dit « La Grangette », valide le prix du terrain à 3.80€/m² et dit que les formalités de vente seront accomplies dès que le document d'arpentage aura été réalisé ; ce dernier étant à la charge du demandeur.

PROJET D'ACHAT DE LOGEMENTS POUR LOCATIONS SAISONNIERES ET ANNUELLES

Madame le Maire rappelle que la Commune a signé en 2020, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers avec l'Etat et Action Logement d'une durée de 3 ans afin de permettre l'élargissement des possibilités de production de logements pour les travailleurs saisonniers. Une enquête auprès des employeurs faisait état en 2020, d'un manque de 12 à 14 lits pour permettre plus de souplesse dans le fonctionnement des centres de vacances, faciliter le recrutement à l'ESF et aux Remontées Mécaniques ainsi que limiter le recours aux chambres destinées à la clientèle des villages vacances. Par ailleurs, les Directeurs des centres de vacances indiquent qu'ils rencontrent des difficultés à recruter du personnel encadrant s'ils n'ont pas de proposition d'offre pour un logement familial sur la Commune.

De plus, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, 1 000 nouveaux lits touristiques sont prévus à moyen terme, ce qui entraînera un besoin supplémentaire en personnel saisonnier.

Le PLU prévoit une réserve foncière destinée à la construction de 8 logements pour les jeunes et les saisonniers à Montricher (OAP n° 1 de la route du Mollié) mais elle sera nettement insuffisante au vu des projets sur la station Les Karellis.

Madame le Maire ajoute qu'il n'y a que très peu de foncier disponible sur la Commune.

Dans cette optique, Madame le Maire propose d'acheter des logements et s'il le faut, en usant du droit de préemption sur les ventes immobilières de la Commune.

Elle rappelle que la compétence du droit de préemption a été transférée à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan qui exercera le droit de préemption au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
À l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de Madame le Maire ;
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan soit délégation du droit de préemption urbain au profit de la Commune, soit d'exercer le droit de préemption au nom de la Commune de biens immobiliers en vue de les destiner aux saisonniers.

AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTRICHER-ALBANNE

Madame le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montricher-Albanne afin de rectifier une erreur matérielle induisant une incohérence entre le plan de zonage et le règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme concernant les carrières de Saint-Félix et de Calyspo.

Elle rappelle que la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été transférée de la Commune à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan (3CMA), le 21 mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune pour approbation par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan.

AMENAGEMENT DU TOUR DES AIGUILLES D'ARVES

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet de mise en place du Tour des Aiguilles d'Arves et des boucles locales.

L'itinéraire du Tour des Aiguilles d'Arves est une itinérance pédestre dédiée à de très bons randonneurs en montagne habitués au « terrain varié ». Il peut être réalisé en 4 jours dans sa version la plus sportive à 8 jours dans sa version la plus longue.

Ce tour conforte nos identités montagnardes, notre notoriété de « massif », il hérite des anciennes pratiques de « passage des cols » entre Savoie et France, entre nos vallées et nos bassins versants. Il présente la particularité ambitieuse de se développer entre quatre communautés de communes, entre Savoie et Hautes-Alpes, entre région Auvergne Rhône-Alpes et région Sud, Provence Alpes Côte d'Azur. Il présente également et surtout une attractivité supplémentaire et un potentiel économique pour ses opérateurs. Ce tour peut être pratiqué au départ des secteurs de Valloire-Les Karellis, La Grave-Villar d'Arène et Les Albiez-Saint Jean d'Arves. Saint Jean de Maurienne est une des villes-porte importantes de cet itinéraire.

Afin de s'adapter à tous, le projet se décline également en **5 boucles locales de proximité** au départ de chaque commune. Ainsi, 5 boucles d'itinérance courtes (3 jours - 2 nuits ou 2 jours - 1 nuit) font également partie intégrante de ce projet et sont des produits d'initiation à l'itinérance montagnarde. Ces boucles s'inscrivent dans des grandes tendances de pratiques touristiques (courts-séjours, micro-aventure, tourisme de proximité...) et répondent à une demande croissante des clientèles pour des produits en itinérance.

Après avoir pris connaissance du projet,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- ✚ **AUTORISE** le SIVAV à porter ce projet en tant que **chef de file** : pilotage du projet, animation du réseau pour suivi, élus du SIVAV référents vis à vis des partenaires extérieurs ;
- ✚ **S'ENGAGE** à participer au **comité de suivi** mis en place pour la réalisation des aménagements et des travaux en désignant un référent élu : Madame Sophie VERNEY et un référent technicien : Monsieur

Thibault WIKRZAK et donne le pouvoir de décision à l'élu référent concernant la mise en place de ce projet (validation des cahiers des charges techniques, décision concernant la sélection des prestataires...);

- ✚ **AUTORISE le lancement d'une consultation en groupement de commandes pour la mise en place des aménagements et travaux nécessaires à la mise en place du Tour des Aiguilles d'Arves et des boucles locales ;**
- ✚ **APPROUVE le calendrier du projet pour une mise en place de l'itinéraire sur les années 2022/2023 ;**
- ✚ **AUTORISE le balisage des itinéraires et la mise en place des travaux nécessaires à la concrétisation sur le terrain ;**
- ✚ **S'ENGAGE à assumer administrativement et budgétairement les infrastructures nécessaires à la mise en place de ce projet. Il s'agit là de renforcer et de spécifier la signalétique directionnelle de l'itinéraire et de réaliser quelques travaux (reprises de quelques emprises, débroussaillage, petits aménagements de main courante sur des portions délicates...). La clé de répartition des investissements se fait au prorata des équipements mis en place sur chaque territoire ;**
- ✚ **S'ENGAGE à assurer l'entretien des sentiers et des équipements concernés pour une pérennité de l'itinéraire dans le temps ;**
- ✚ **S'ENGAGE à solliciter les éventuelles demandes de subventions en son nom en ce qui concerne la partie de l'itinéraire situé sur le territoire de la Commune.**

SOREA : AVIS COUR DES COMPTES

Madame le Maire expose qu'elle a reçu le rapport de contrôle des comptes et de la gestion de la Chambre Régionale de la Cour de Comptes Auvergne Rhône-Alpes relatif à la société d'économie mixte de la SOREA pour les exercices de 2013 à 2018 aux fins d'avis. Elle ajoute que ce rapport a été aussi envoyé à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan et à l'ensemble des Communes de la 3CMA.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jérôme ROBERT, invité à cette occasion et qui était administrateur à la SOREA pour la Commune de MONTRICHER-ALBANNE de 2014 à 2019.

Le rapport fait état d'un défaut de vigilance de la part des Administrateurs ce que conteste Monsieur Jérôme ROBERT qui expose que la Commune a toujours été vigilante notamment à propos de la question des filiales de la SOREA en rappelant à chaque fois à la SOREA qu'elle devait se recentrer sur son cœur de métier et ne pas se diversifier autant. D'ailleurs, sur chaque projet de SOREA, Madame le Maire demandait au directeur de l'époque de venir exposer son projet devant le Conseil Municipal.

Monsieur ROBERT ajoute que les Élus Administrateurs ont « vraiment pris les choses en main » et qu'ils ne sont pas restés passifs dans ce dossier.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve l'ensemble des précisions apportées ci-dessus par Monsieur ROBERT.

PROJET HYDROELECTRIQUE

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a reçu plusieurs offres de projets hydroélectriques pour les ruisseaux des Moulins. Elle propose, avant de prendre toute décision, de prendre avis auprès d'un avocat spécialisé pour l'étude des différents types de projets qui lui ont été faits.

AFFAIRES DIVERSES

Remerciements :

Madame le Maire fait part à l'Assemblée des remerciements de la section des Anciens Combattants de Montricher-Albanne pour l'attribution d'une subvention.

Demandes d'achat de terrain communal aux Karellis :

Madame le Maire expose que plusieurs entités ont demandé l'achat de terrain pour la construction de bâtiments sur le terrain communal à la station.

Point sur les travaux :

Monsieur Michel LEFEVER prend la parole pour faire le point sur les travaux en cours et prévus dans la Commune.

Travaux en cours :

- Travaux avec l'ONF : sentier des Moulins, sentier du Gros Mélèze et sentier du Blanchon,
- Salle des fêtes de Montricher : réfection peinture et toilettes PMR.

Les travaux vont être prochainement effectués pour :

- Projet de schéma directeur pour l'eau potable et l'assainissement,
- Projet STEP à Albannette : une réunion publique se tiendra prochainement pour informer les habitants d'Albannette sur le projet,
- Création d'une aire de covoiturage au Bochet,
- Accessibilité Mairie et chapelle au Bochet et accessibilité église de Montricher,
- Amélioration du chemin au Certodin,
- Signalétique à Albanne,
- Adressage par La Poste sur l'ensemble de la Commune,
-

La séance est levée à 23h56.

Le Maire,
Madame Sophie VERNEY.

